

Depuis sa création, le Syndicat SUPPer agit au sein de Thales en toute indépendance avec pugnacité et sans jamais renier ce pourquoi il a été créé : défendre les salariés sans aucune compromission avec la Direction. En voici un exemple typique :

## Un combat judiciaire et syndical avec SUPPer

### RAPPEL :

En 2021 et 2022 la direction de Thales avait décidé de ne pas respecter l'usage sur les augmentations de salaire, c'est-à-dire de les appliquer au 1<sup>er</sup> janvier. **Une perte de plusieurs centaines d'euros pour chacun des 44000 salariés français**, un gain de plusieurs dizaines de millions d'euros pour Thales !

Phases	Périodes	Résultats
Revendications NAO	2021 – 2022	Contestation de la non rétroactivité
Procédure judiciaire – Tribunal de Versailles	Mars – juin 2022	Condamnation de Thales – Confirmation de l'usage
Appel de Thales – Cour d'appel de Versailles	Juillet 2022 – Février 2023	Rejet de l'appel – la condamnation de Thales est confirmée
Mobilisation syndicale	Avril – juin 2023	Tracts – Lettres à Thales – webinaire
Procédures prud'homales individuelles	Décembre 2023 – Novembre 2025	Thales est condamné à Rambouillet pour DMS et LAS mais pas à Bordeaux pour AVS

Dossier complet sur notre site internet :



## Un résultat : la rétroactivité versée sur la paie de janvier 2026 !

**Grâce à la ténacité de SUPPer**, après plus de 3 années de lutte collective, une centaine de salarié(e)s de DMS et de LAS **ont remporté un combat historique !**

**Thales a versé à ces salariés sur la paie de janvier 2026** la rétroactivité des NAO de 2021 et 2022, dommages et intérêts, remboursement des frais d'avocat.

Pour un salaire moyen :

- **Les mensuels ont reçu 6 000 euros**
- **Les cadres ont reçu 3 500 euros**

→ Cette victoire montre que rien n'est impossible quand les salariés agissent avec un syndicat déterminé, solidaire et qui ne vend pas de l'esbrouffe !

**C'est une victoire des salariés avec SUPPer qui est au rendez-vous, malgré l'argumentation fallacieuse et aberrante de Thales.**

**Argumentation relayée par une majorité de syndicats, ce qui eut pour résultat de décourager une bonne partie des salariés de réclamer leur dû !**